



CONVENTION DE STAGE

Année scolaire 2013 /2014

Entre les soussignés :

1.

(dénomination de l'entreprise, de l'institution, de l'administration publique)

Situé(e) à :

.....
.....

☎

Adresse mail :

Secteur d'activités :

Représenté(e) par Madame/Monsieur :

.....
Fonction :

2. Madame Florence GAUTIER

Préfète de l' **Athénée Royal François Bovesse** établissement d'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice

Situé à : **Rue du Collège 8 ,5000 NAMUR**

☎ 081/23.40.40

Fax : 081 /22.16.50

prefete@arnamur.be

ci-dessous dénommé l'établissement scolaire;

3. **[NomPrenomEleve]**

Né(e) : le **[DateNaissanceEleve]**

Adresse : **[AdresseResponsable]**

[CodePostalResponsable] [LocaliteResponsable]

Élève de l'établissement scolaire susmentionné en classe de **[AnneeEtudeEleve]**

dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice,

ci-dessous dénommé(e) le stagiaire;

Le stagiaire mineur est représenté par

[NomResponsable]

[AdresseResponsable]

[CodePostalResponsable] [LocaliteResponsable]

[TelephoneResponsable]

Il est convenu ce qui suit :

L'entreprise susmentionnée accepte d'accueillir le stagiaire, inscrit à l'établissement scolaire susmentionné.

Elle s'engage à encadrer le stagiaire, à le traiter en bon père de famille, à lui désigner un «maître de stage» et à lui offrir des situations de travail réelles.

L'institution s'engage à respecter :

- les projets éducatif et pédagogique en vigueur dans l'établissement scolaire;
- la planification des stages faite par l'établissement scolaire ainsi que le nombre d'heures à prester par jour et par stagiaire.

En aucun cas, les prestations du stagiaire ne pourront excéder **8 heures par jour**

Les stages de nuit (c'est-à-dire entre 23 heures et 6 heures) sont interdits.

En cas de force majeure, le stagiaire qui ne peut se présenter dans l'entreprise avertit aussitôt l'établissement scolaire et l'entreprise.

Dans les plus brefs délais, le maître de stage informera l'établissement scolaire de toute absence du stagiaire ou de tout autre problème pouvant apparaître au cours de la période de stage

L'entreprise sera à même, à tout moment, de renseigner l'établissement scolaire quant à la localisation du stagiaire.

Le stagiaire continue de relever de la responsabilité de l'établissement scolaire où il est inscrit. Il n'exige entre lui et l'entreprise aucun engagement de louage de services.

Cette situation entraîne les conséquences suivantes :

1. le stagiaire reste entièrement sous statut scolaire et, de ce fait, n'est ni rémunéré, ni assujetti à la législation sur la sécurité sociale;
2. en matière d'assurance:
 - le chef d'établissement veillera à ce que leur contrat d'assurance couvre:
 - la responsabilité civile du stagiaire
 - les accidents corporels pouvant survenir au stagiaire au sein de l'entreprise, ainsi que sur les trajets domicile-entreprise ou établissement scolaire-entreprise;

L'entreprise veille à fournir au stagiaire les vêtements et équipements de sécurité spécifiques à des tâches particulières.

L'entreprise est tenue d'avertir l'établissement scolaire de tout problème de nature médicale constaté dans l'entreprise.

Le stagiaire accepte de se conformer au règlement en vigueur dans l'entreprise et aux dispositions dictées par des impératifs de sécurité.

Il s'engage, en outre, à ne pas dévoiler les informations à caractère confidentiel dont il aurait eu connaissance lors de son stage et à remettre à l'entreprise, à la fin du stage, tout document, matériel ou équipement mis à sa disposition au cours du stage.

Sur le lieu du stage, le stagiaire doit être en possession de son exemplaire de la présente convention de stage validée par Mme la Préfète des Études, le signataire pour l'entreprise et les Parents pour les élèves mineurs.

Dans cette convention seront précisés explicitement :

- ✓ le lieu du stage
- ✓ les jours
- ✓ Les heures de début et de fin des prestations



CONVENTION DE STAGE

Concerne : [NomPrenomEleve]

Stage du 26 au 28 mars 2014

Horaire : deà.....

Fait en trois exemplaires, chacune des parties en recevant un exemplaire .

L'établissement scolaire,
Lu et approuvé, Mme Florence GAUTIER , Préfète des Études.

Le 21 octobre 2013

Cachet de l'établissement,

Pour l'entreprise,
Lu et approuvé, Mme/M.

Le/Cachet de l'entreprise,

Signature de l'élève,
Lu et approuvé,

+Signature des Parents (pour les élèves mineurs)